

# flash info

**La Ville de Chassieu** vous informe

n°2

mai 2020

# COVID 19

Chassieu sort d'une période de confinement de près de deux mois. Depuis le début, la Ville est à pied d'œuvre pour relayer les décisions gouvernementales, pour vous informer et pour assurer la continuité des services publics, avec le soutien des agents. Toutefois, la reprise est progressive et certains équipements ne pourront pas rouvrir tout de suite.

Notre rôle est aussi de soutenir les personnes fragiles ainsi que le tissu économique, social et associatif dont l'arrêt brutal d'activité génère des difficultés majeures.


Dans ce contexte, la Ville de Chassieu a validé lors d'un conseil municipal le 30 avril un plan d'urgence afin de les soutenir avec efficacité. Il comprend l'exonération de la taxe sur la publicité pour les entreprises, un coup de pouce aux associations et une enveloppe supplémentaire pour le CCAS. Enfin, le port du masque étant désormais recommandé voire obligatoire, la Ville a choisi d'en doter chaque Chasselant. Les prochains mois vont être décisifs, vous pouvez compter sur l'appui de tout le conseil municipal.



Bien à vous

## Vos questions

Comment joindre la Mairie ?

04 72 05 44 00 

[www.chassieu.fr](http://www.chassieu.fr) 

[www.facebook.com/Chassieu](https://www.facebook.com/Chassieu) 

Une question, une remarque :  
[expressez-vous@chassieu.fr](mailto:expressez-vous@chassieu.fr)

J'ai besoin d'aide pour faire mes courses, à qui puis-je m'adresser ?

Vous pouvez être mis facilement en relation avec des personnes qui peuvent vous venir en aide près de chez vous (courses, informatique, maintien du lien social...) via la plateforme d'entraide mise en place par la Ville sur Internet : <https://chassieu.entraidonsnous.fr>

Si vous n'avez pas Internet, vous pouvez prendre contact avec l'accueil de l'hôtel de ville pour vous aider dans cette démarche.

**Un masque pour chaque habitant**

P2

**Reprise progressive des services**

P3

**Soutien aux entreprises et aux commerces**

P4

**Coup de pouce aux associations**

P6





[www.chassieu.fr](http://www.chassieu.fr)

Toutes les infos

1



**Un masque en tissu pour chaque habitant**

**Les autorités recommandent désormais le port du masque dans l'espace public. C'est pourquoi, la Ville a décidé de doter chaque Chasselant d'un masque en tissu lavable et réutilisable.**

Dans un contexte tendu pour obtenir des masques, la Ville est parvenue à se procurer les quantités nécessaires pour équiper l'ensemble de la population et des commerçants. Une commande de masques en tissu, lavables et réutilisables, a été passée début avril.

Ces masques en tissu, dont vous trouverez deux exemplaires dans cette enveloppe, peuvent en effet être rendus obligatoires dans certaines conditions ou certains lieux. Si votre foyer comporte plus de deux personnes, des masques supplémentaires vous seront fournis par la mairie sur présentation d'un justificatif.

La Ville se tient également prête pour la redistribution à la population de masques achetés par la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Mode d'emploi du masque :** voir en dernière page

**900**

C'est le nombre de **charlottes** données par les services de la Ville au personnel soignant. 300 kits de protections, 500 paires de sur-chaussures, 5200 paires de gants et 600 masques ont également été donnés par la Ville pour aider les personnes en première ligne.



### Chaîne de solidarité pour la fabrication de masques

À Chassieu, comme ailleurs, un élan de solidarité s'est créé dans la communauté des couturières. Des bénévoles chasselantes se sont rapidement mobilisées et ont fabriqué des masques pour les habitants de la résidence autonomie des Roses trémières.

L'Atelier couture (municipal) a également préparé des kits prêts à l'emploi, contenant toutes les fournitures de fabrication de masques en tissu, destinés aux couturières volontaires, et partage, depuis le début du confinement, des tutoriels et des vidéos sur sa page Facebook.

**Infos :** page Facebook de l'Atelier couture  
[www.facebook.com/ateliercouturechassieu](https://www.facebook.com/ateliercouturechassieu)



### Des masques jetables pour les plus de 70 ans

Fin avril, la Ville a envoyé par courrier postal des masques jetables à tous les Chasselands de 70 ans et plus. Ces masques, livrés rapidement, ont été donnés afin que les aînés de Chassieu puissent se rendre en toute sécurité à des rendez-vous médicaux ou à d'autres déplacements obligatoires.

### La Médiathèque fabrique des visières de protection



Chassieu est à la pointe en matière d'impression 3D ! Dotée de deux imprimantes, la Médiathèque organise régulièrement des ateliers. Dès le début du confinement, la coordinatrice numérique a eu l'idée d'utiliser les imprimantes 3D pour venir en aide aux soignants. Par son réseau, elle a rapidement trouvé un prototype de visière de protection adapté. Elle a ainsi fabriqué 50 modèles, qui ont été donnés à la police municipale, à un Ehpad, ainsi qu'à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon. L'autre imprimante de la Médiathèque étant trop petite pour la fabrication de visières, elle a été utilisée pour réaliser des adaptateurs de masques.



[www.chassieu.fr](http://www.chassieu.fr)

Toutes les infos



### Reprise progressive des services à la population

La fin du confinement ne signifie pas pour autant le retour à la normale. En effet, la majorité des services ont pu rouvrir (état civil, guichet unique, éducation, urbanisme...), cependant, certains équipements restent encore fermés au public (voir page 7).

Afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions et assurer la protection des agents municipaux,

des mesures strictes sont mises en place : installation de protections en plexiglas sur chaque banque d'accueil, mise à disposition de gel hydroalcoolique, respect des distances...

Nous invitons chacun à respecter ces consignes et nous vous remercions de votre compréhension.

**Plus d'infos sur le site de la mairie :**  
[www.chassieu.fr](http://www.chassieu.fr)

### Commémoration du 8 mai 1945

Cette année, la cérémonie du 8 mai 1945, marquant le 75<sup>e</sup> anniversaire de la victoire sur le nazisme, a eu lieu dans un format restreint et dans le respect des mesures de distanciation. Étaient présents deux porte-drapeaux, le président des anciens combattants, le Maire et un représentant de chaque groupe d'opposition. Un dépôt de gerbes a été organisé au monument aux morts pour rendre hommage aux victimes.

### Collecte en ligne pour le Bleuets de France



La collecte du 8 mai sur la voie publique, réalisée habituellement par les jeunes du CMJ n'ayant pas pu se tenir, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre a lancé une cagnotte en ligne pour lutter contre l'isolement de nos anciens.

**Participation jusqu'à fin mai :**  
[www.onac-vg.fr/nos-projets/covid-19-soutenir-les-residents-des-ehpad](http://www.onac-vg.fr/nos-projets/covid-19-soutenir-les-residents-des-ehpad)

### Vos questions

#### Les travaux de la ville vont-ils reprendre ?

La reprise des chantiers est actuellement à l'étude en lien avec les différents partenaires des projets et les professionnels. Une concertation est en cours sur les mesures de sécurité sanitaires mises en place, ainsi que sur les délais d'approvisionnement en matériaux. Toutefois, un calendrier prévisionnel n'avait pas encore été établi au moment de notre bouclage.

#### Le cimetière est-il ouvert ?

Oui, le cimetière a rouvert ses portes au public le 11 mai. Toutefois, n'oubliez pas d'appliquer les gestes barrières et de distanciation physique.

#### J'ai besoin de récupérer ma carte d'identité. Est-ce désormais possible ?

Oui, vous allez recevoir un SMS de confirmation et la mairie prendra contact avec vous pour que vous puissiez la récupérer aux horaires habituels de retrait.

#### Mon mariage est prévu le 23 mai, est-il maintenu ?

Tous les mariages du mois de mai sont annulés. La mairie prendra contact avec vous pour vous donner les modalités et définir une nouvelle date.



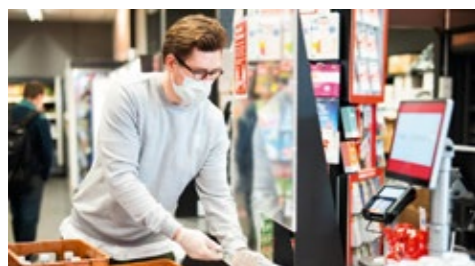
## Économie



### La Ville soutient ses entreprises et ses commerces

La Ville de Chassieu a engagé un plan d'accompagnement des entreprises et des commerces afin de les soutenir dans cette période difficile. Pour cela, elle consent à un effort financier important en proposant d'exonérer de loyers pendant trois mois les locataires de baux commerciaux municipaux. Elle va également permettre aux entreprises chassielandes de ne pas

payer à la Ville la taxe locale sur la publicité extérieure (TPLÉ) pour les années 2019 et 2020. Il s'agit de la taxe que payent les sociétés quand elles ont une enseigne par exemple.



### Une aide pour les protections en plexiglas

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place une aide de 500 euros pour les commerces qui ont protégé leurs comptoirs de vente par des parois en plexiglas entre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> mai

2020. Les justificatifs de ces dépenses (achat et/ou pose de parois) sont à transmettre lors du dépôt de la demande sur le site Internet de la Région.

**Plus d'infos sur le site de la Région AURA :**  
<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr>

### Attention aux démarchages frauduleux

La période de confinement a été propice aux démarchages frauduleux à domicile. Restez vigilants, car Chassieu est malheureusement concernée !

**Plus d'infos sur le site de la gendarmerie :**  
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Le site Internet de la gendarmerie nationale liste les différentes pratiques en cours, donne des conseils de prévention et indique les démarches à réaliser en cas d'arnaques.

## Vos questions

**Je ne suis pas Chasseland, mais j'ai un commerce sur la commune. Est-ce que la mairie va me fournir un masque ?**

*Oui, la Ville de Chassieu a prévu des masques en tissu lavables et réutilisables pour les commerçants.*

**Le marché est-il toujours maintenu dans les mêmes conditions ?**

*Oui, le marché continue de se tenir les mercredis et les samedis matin sur le parking Pergaud. Des consignes de sécurité sanitaire strictes sont mises en place.*

**Puis-je toujours donner mon sang ?**

*La collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des patients. Il est conseillé de prendre rendez-vous pour éviter d'attendre sur place.*  
**+ d'infos :** <https://dondesang.efs.sante.fr>

**La circulation des bus TCL a-t-elle repris normalement ?**

*Depuis le 11 mai, l'offre des TCL (métro et bus) a repris à 80%. Le port du masque y est obligatoire. Les abonnements TCL sont remboursés à hauteur de 50% en mars et en mai et à 100% en avril.*

**+ d'infos :** [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)

## Solidarité



### Le CCAS accompagne les plus fragiles

**Portage de repas à domicile, appels téléphoniques réguliers, gestions des urgences sociales... Le CCAS est à pied d'œuvre depuis le début de la crise sanitaire pour accompagner les personnes les plus fragiles.**

Pendant le confinement, le CCAS a renforcé le portage de repas à domicile, doublant ainsi le nombre

de bénéficiaires : 550 repas sont livrés en moyenne. Il a également poursuivi son accompagnement des personnes isolées. 24 nouvelles demandes d'aides ont été traitées. Elles concernent notamment l'aide alimentaire et l'accès aux droits.

Par ailleurs, le CCAS a continué d'accompagner les familles en difficulté en les orientant vers la Métropole de Lyon, compétente dans ce domaine.

Aux Roses trémières, des actions ont aussi été mises en place pour faciliter la vie des résidents : livraison de courses, vente de fruits et de légumes par des producteurs locaux, venue d'un audioprothésiste...

### + 20 000 €

*C'est le montant de l'enveloppe supplémentaire que la Ville octroie au Centre communal d'action sociale pour le soutien dans ses actions.*

Enfin, des activités de loisirs ont été maintenues grâce aux intervenants des ateliers qui ont mis à leur disposition des fiches. Gym douce, yoga, écriture, aquarelle... il y en a pour tous les goûts !

**Plus d'infos :** 04 37 25 99 90

## Éducation

### Réouverture des écoles

À l'heure où nous bouclons ce flash info, les écoles de la commune ont dû rouvrir leurs portes le 11 mai. Le collège devra rouvrir le 18 mai et les lycées début juin. La Ville, en lien avec l'Éducation nationale, applique les décisions gouvernementales. Les agents encadrant les enfants sont équipés de masques et veillent au respect des gestes barrières. La Ville favorisera également l'accueil des enfants dans le cadre périscolaire en maintenant les accueils du matin, du soir, la restauration scolaire et les accueils de loisirs du mercredi.

En raison de l'évolution de la situation sanitaire, les directives pourraient changer, nous vous invitons donc à consulter le site Internet de la Ville, [www.chassieu.fr](http://www.chassieu.fr)

## Vos questions

**Je voulais faire un dossier pour obtenir un logement social à Chassieu, est-ce possible ?**

*Avec le confinement, la plateforme des dossiers de logements sociaux a été inaccessible jusqu'à mi-avril. Désormais, l'enregistrement des dossiers et leur suivi sont de nouveau possibles. Si vous avez des questions, vous pouvez donc contacter le CCAS au 04 37 25 99 90.*

**Comment inscrire mon enfant au périscolaire pour la rentrée 2020-2021 ?**

*Vous pouvez remplir la fiche de renseignements pour lancer le processus d'inscription de vos enfants au périscolaire, à l'accueil de loisirs et à l'Espace jeunes pour l'année scolaire 2020/2021 à partir de l'Espace citoyen. Cette fiche remplace le dossier administratif papier. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez déposer votre dossier papier dans la boîte aux lettres de la MEJS ou dans celle de l'hôtel de ville.*

**+ d'infos :** [www.espace-citoyens.net/Chassieu](http://www.espace-citoyens.net/Chassieu)

**Habituellement, l'inscription de mon enfant au Conservatoire a lieu avant l'été. Comment cela va se passer cette année ?**

*L'équipe du Conservatoire se mobilise pour mettre en œuvre les réinscriptions, en respectant les contraintes de distanciation physique. Plusieurs pistes sont à l'étude : soit décaler le planning dans le temps, soit réaliser la réinscription en ligne. Dès que les modalités définitives seront connues, elles seront envoyées aux familles par courriel.*

**+ d'infos :** [conservatoire@chassieu.fr](mailto:conservatoire@chassieu.fr) ou au 04 78 49 84 12



## Environnement



### Les jardins familiaux accessibles depuis mi-avril

Avec le confinement, les jardins familiaux avaient été, dans un premier temps, fermés au public. La Préfecture ayant autorisé leur réouverture mi-avril, les jardiniers ont été autorisés à accéder à leur terrain en respectant scrupuleusement quelques consignes : un seul usager par parcelle, rassemblement interdit, respect des distances, interdiction de partager du matériel, désinfection obligatoire et régulière des équipements communs. Depuis le 11 mai, l'accès aux jardins est maintenu dans les mêmes conditions.

Plus d'infos sur le site de la Ville : [www.chassieu.fr](http://www.chassieu.fr)

### Les bonnes pratiques contre le moustique tigre

La Ville reste vigilante sur le retour du moustique tigre. Elle avait missionné l'Entente interdépartementale pour la démoustication en Rhône-Alpes (Eirad), un organisme spécialisé dans la lutte contre le moustique, afin qu'il sensibilise les habitants sur les bonnes pratiques. Cette opération, initialement prévue en mai, sera réorganisée dès que possible.



### Ambroisie : soyons vigilants

Pour éviter la prolifération du moustique, chacun doit cependant agir en vidant les eaux stagnantes, en rangeant à l'abri les objets qui pourraient se remplir d'eau et en couvrant de façon hermétique les récupérateurs d'eau de pluie et les cuves.

Plus d'infos sur le site de l'EID : [www.eid-rhonealpes.com](http://www.eid-rhonealpes.com)

Cette année, l'ambroisie, plante très allergisante, fait déjà sa réapparition. Si vous en avez chez vous, il faut l'arracher avec des gants. N'hésitez pas à mettre également un masque.

Si vous en voyez sur un terrain public, vous pouvez le signaler sur la plateforme dédiée : [www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr) ou au 0 972 376 888.

## Vos questions

**Les déchetteries sont-elles ouvertes ? Et que puis-je faire des mes déchets verts ?**

Oui, les déchetteries sont de nouveau ouvertes. Des points d'apport volontaire pour les déchets verts sont également mis en place à partir du 16 mai.

Vous pouvez également vous servir des déchets verts pour le paillage de vos massifs et de vos potagers.

+ d'infos : [www.grandlyon.com/services](http://www.grandlyon.com/services)

**Y aura-t-il une collecte des déchets le jeudi de l'Ascension (21 mai) et le lundi de Pentecôte (1<sup>er</sup> juin) ?**

Non, la Métropole de Lyon, qui a la charge de la collecte des déchets pour Chassieu, n'organise pas de collectes les jours fériés.

**Est-ce que je peux amener mon enfant dans une aire de jeux ?**

Les aires de jeux, tout comme les parcs de la Ville, sont encore fermées au public et ne rouvriront que le 3 juin, si les conditions sanitaires le permettent.



[www.chassieu.fr](http://www.chassieu.fr)

Toutes les infos

## Associations



### Coup de pouce pour les associations

La Ville est à l'écoute de ses associations. Afin de les soutenir, elle a décidé de maintenir le versement de leur subvention de fonctionnement. Elle a également apporté un coup de pouce à celles disposant de salariés et d'une école de sport qui ont besoin d'un soutien exceptionnel pour faire face à la crise. Ainsi, les associations qui en ont fait la demande ont reçu une subvention supplémentaire allant jusqu'à 2 000 € pour celles ayant plus de 500 adhérents.

Enfin, les services de la Ville continuent d'accompagner les associations pendant cette période particulière. Elles sont invitées à contacter le guichet unique associatif en cas de besoin.

Contact : [vieassociative@chassieu.fr](mailto:vieassociative@chassieu.fr)



Olivier Minn, président de Gym Lyon Métropole Chassieu-Lyon

« Notre challenge pendant le confinement a été de garder le contact avec nos adhérents. E-mails, vidéos de cours, visioconférences, concours de dessins... nous avons proposé des activités pour les personnes de 1 à 70 ans !

Nous réfléchissons aussi à la rentrée, aux plannings, aux modalités d'inscriptions... et aux éventuelles mesures sanitaires à mettre en place. »



## Culture et sport

### Le point sur les équipements

En accord avec les directives du gouvernement, les équipements sportifs (gymnases, stades) et les salles municipales (de réunion, des fêtes et polyvalente) restent fermés jusqu'au 16 août inclus. La réouverture ou non du Centre nautique n'avait pas encore été actée au moment de notre bouclage, nous vous tiendrons informés.

Du côté des équipements culturels, le Karavan théâtre reste fermé, les derniers spectacles ayant été annulés. Le Conservatoire de musique et de danse reste fermé lui aussi. Enfin, la Médiathèque-Ludothèque sera ouverte lorsque les conditions sanitaires permettront la reprise de l'activité.

### Les événements annulés jusqu'à fin août

Par mesure de précaution et en concertation avec les différents acteurs concernés, toutes les manifestations rassemblant du public ont dû être annulées jusqu'à fin août. Cela inclus la Fête de l'Agora, le lancement de saison du Karavan théâtre, Tous au Biézin, la fête de la musique et le feu d'artifice du 13 juillet. Les manifestations organisées par les associations sont également annulées.

# La Ville de Chassieu

met à votre disposition

## deux masques

La Ville ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'entretien que vous en ferez. Le port de ces masques ne vous dispense pas de continuer à respecter les gestes barrières et de distanciation physique.

Ce masque est conforme à la norme AFNOR, mais il ne s'agit pas d'un dispositif médical.

## Mise en place du masque

- 1 Placer le masque sur le visage, la barrette nasale sur le nez.
- 2 Tenir le masque de l'extérieur et passer les élastiques de part et d'autre des oreilles, sans les croiser.
- 3 Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez.
- 4 Abaisser le bas du masque sous le menton et vérifier qu'il couvre bien le menton.
- 5 Vérifier que le masque soit correctement mis en place.
- 6 Vérifiez l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte.

## Lorsque l'on porte un masque

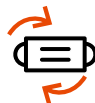


### Éviter de toucher le masque.

Ne pas toucher le devant du masque et l'enlever uniquement par les élastiques. Ne pas déplacer le masque ou le porter sur le menton ou sur la tête pour parler.



Chaque fois que l'on touche un masque usagé, **se laver les mains** à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro alcoolique.



**Le port du masque est limité à 4 heures.**



En cas de dommage du masque (déformation, usure...) le masque doit être jeté.

Il est recommandé d'**isoler le masque dans un sac** plastique à jeter après usage.

## Instructions d'entretien

**! Le cycle de traitement complet suivant doit être réalisé consécutivement dans sa totalité**



**30 min**  
**60°C**

Lavage en machine avec une lessive classique dont le cycle de lavage doit être de 30 minutes minimum à une température de 60°C.



**120°C**

Repassage à une température de 120°C (attention ne pas repasser les élastiques).



Les masques doivent être conservés de manière à préserver la propreté microbologique des masques en fin de traitement.



Ce masque résiste à 20 lavages. Il ne doit pas être congelé. Même à 4°C, l'agent viral ne perd pas son caractère infectieux.

## Rappel des gestes barrières

**Se laver les mains** très régulièrement.

**Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir.

Utiliser un **mouchoir à usage unique** et le jeter.

**Saluer sans se serrer la main**, éviter les embrassades.

**Respecter une distance minimum d'1 m** entre deux personnes.